Contrat AMAP saison printemps-été 2017 « Fromages de chèvre »



Référent : Vincent Touchet Les Nobles - 38250 VDL Tél : 04-76-56-97-70 Mail: vincent.touchet@wanadoo.fr http://amap.villard.free.fr



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consom acteur, Nom / Prenom :	
Adresse:	
Mail: Tél:	
et les producteurs : Marion et Yannick ROCHAS	<i>C</i>
Les Girards Lans en Vercors 38250 / 06 77 78 48 26 / contact@chevreriedupicsaintmichel	<u>.Ir</u>
Conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat. Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du producteur (Marion	et
Yannick Rochas). Le consom'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la presta	
1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/05	5, 2 ^{eme}
chèque : 15/07, 3ème chèque : 15/09. Types de Paniers fromages à titre indicatif pour la saison	
Panier frais : 1 frais, 1 demi affiné, 1 enrobé, 1 fromage blanc (4x 120g faisselles), prix : 7,80 euros Panier affiné : 1 bûche cendrée, 1 demi affiné, 1 affiné, prix : 8,20 euros Yaourts chèvre ou brebis : 4 pots, prix : 3,5 euros Yaourts brebis : 600 ml, prix : 4 euros Merci d'écrire sous les dates le type de panier choisi (vous avez la possibilité de commander	
plusieurs paniers par semaine).	<u>.</u>
Dates:	
12.05 19.05 26.05 2.06 9.06 16.06 23.06 30.06 7.07 21.07 28.07	4.08
11.08 18.07 25.08 1.09 8.09 15.09 22.09 29.09 6.10 13.10 20.10	27.10
Montant total de la commande :	